

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2020-021

Date de convocation : 5 octobre 2020

Nombre de délégués en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de membres votants : 22

L'an deux mille vingt, le 12 OCTOBRE à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, GIRAUD, MARTIN, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, MOREL, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MARCILLIERE, DOURS, MABON, REVOL, NEVEU, BACLE, LAFONT.

Secrétaire de séance : M. BOUKACEM Safi

### Objet : Adoption du règlement intérieur

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président rappelle qu'un règlement intérieur est obligatoire pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus, et les assemblées des établissements publics de coopération intercommunale assimilés. Ce règlement doit être adopté dans les 6 mois à partir de leur première réunion.

Le Président présente un projet de règlement intérieur au Comité.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ADOpte** le règlement intérieur du Comité selon le texte annexé à la présente délibération.

Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le

Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2020

Application agréée E-legalite.com